

Mémoire :
RECOMMANDATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES
2019-2020

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS	3
PORTRAIT DE L'INDUSTRIE	4
MISE EN CONTEXTE	5
COMMERCIALISATION	6
MESURES FISCALES	8
INVESTISSEURS PRIVÉS	10
ÉQUITÉ POUR L'ACCÈS AUX TALENTS	10
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	11
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE GOUVERNEMENTALE	12
RÉSUMÉ	13
CONCLUSION	14
CONTACT	14

À PROPOS

L'Association québécoise des technologies (AQT) l'**incontournable réseau d'affaires** des entreprises technos, procure aux dirigeants et dirigeantes, un environnement stimulant et de classe mondiale propice à la croissance de leur entreprise et de l'industrie.



Plus de
1600
dirigeant(e)s



500
entreprises
membres

Organisme à but non lucratif autofinancé, l'AQT représente l'ensemble de l'industrie auprès d'instances et elle figure parmi le « *Top 10* » des associations technos en Amérique du Nord.

AXES D'INTERVENTION

- **Accroître la représentativité de l'industrie techno et l'influence de l'AQT** par la force de son réseau et agir à titre de porte-parole auprès des différentes instances.
- **Assurer le rayonnement et inspirer les dirigeantes et dirigeants d'entreprises technos** en restant à l'affût des opportunités et enjeux impactant la croissance de leur entreprise.
- **Encourager le réseautage et les partenariats d'affaires** en provoquant la mise en relation entre les individus et les entreprises.

LEVIER DE CROISSANCE RECONNU PAR L'ENSEMBLE DU MILIEU



Fondée
en 1990



Une équipe
de 12
permanents,
dédiés et à
l'écoute des
besoins de ses
membres.



Depuis 19 ans,
Vision PDG,
sommet de trois
jours, exclusif aux
PDG de sociétés
technos.



Depuis 16 ans,
le Big Bang,
forum dédié
aux ventes
& marketing
des technos pour
les équipes
dirigeantes et
responsables de la
commercialisation.

PORTRAIT DE L'INDUSTRIE

L'industrie des technos c'est :



PME, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Miser sur les PME en technos, c'est soutenir des entreprises stables présentes sur tout le territoire du Québec et à fortes retombées socioéconomiques, particulièrement par la qualité et la quantité d'emplois offerts, tout en profitant de l'agilité et de l'innovation permises par leur taille et leur mode de gestion. Ainsi les PME, tous créneaux confondus, s'avèrent un investissement intelligent alliant innovation et potentiel de croissance.

Leurs solutions, souvent très spécialisées, améliorent la compétitivité des entreprises de tous les secteurs d'activités. Outre les technologies de gestion, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les données massives et l'infonuagique sont aussi des domaines dans lesquels les PME sont présentes. Sur le plan des retombées économiques, la province bénéficie de sources de revenus appréciables puisque ces entreprises se caractérisent par leur capacité d'exportation.

À cet effet, bien que 78 % d'entre elles vendent leurs solutions hors Québec, ce qui est bien au-delà du 21 % pour tous secteurs d'activités confondus, les montants réalisés par la vente à l'étranger représentent 34 % de leurs revenus¹.

Les membres de l'AQT œuvrent dans plusieurs domaines proposant des solutions informatiques novatrices, souvent très nichées, afin de soutenir l'ensemble des activités des organisations. Le secteur manufacturier occupe une grande part dans l'utilisation des technologies que notre industrie développe, suivi des services financiers, des services publics, de l'administration publique et de la santé.

¹ [Indice entrepreneurial Québec](#), Fondation de l'entrepreneurship, Caisse de dépôt et placement du Québec

MISE EN CONTEXTE

En cette période de grande effervescence, l'AQT prend part au processus de consultation prébudgétaire 2019 du gouvernement du Québec. Depuis quelques années, nous avons soumis au gouvernement des recommandations par le biais de mémoires et de rapports, une implication qui nous amène à suivre leurs réalisations. L'Association participe ainsi à l'évolution des pratiques gouvernementales en matière de gestion des contrats publics et à la mise en place d'outils pour que le contexte économique et réglementaire soit en lien avec les besoins de l'industrie. Comme l'environnement local et international évolue sans cesse, il est crucial que l'encadrement économique puisse s'adapter.

L'année 2018 a été riche en événements et annonces qui concernent l'industrie des technologies ainsi que l'adoption du numérique. Il a notamment été établi, et largement communiqué, l'immense potentiel que représentent les avancées de l'intelligence artificielle (IA). L'adoption, en décembre 2017, de la loi 135 portant sur les règles de gouvernance des TI au sein du gouvernement constitue également un sujet pour lequel les entreprises membres de notre écosystème entrevoient des avancées pour leur développement.

Bref, le gouvernement du Québec a clairement positionné l'adoption du numérique et le développement d'une industrie des technologies forte comme étant des composantes essentielles à l'essor économique du Québec.

Les politiques énoncées dans la stratégie gouvernementale en TI, dans le Plan d'action en économie numérique et la nouvelle loi pour favoriser la surveillance des contrats publics doivent trouver écho dans le prochain budget québécois. Ainsi, pour se concrétiser, les aménagements que nous avons proposés reposent sur des politiques budgétaires fermes qui permettront leur déploiement.

LES DÉFIS DES PME EN TECHNOS

Quand l'on parle de défis d'affaires, les entrepreneures et entrepreneurs œuvrant en technos savent bien la portée de ce que cela signifie. Gérer une PME techno nécessite d'être en mesure de saisir rapidement son environnement, le temps de réaction étant la clé de la réussite. En effet, les entreprises en technos sont en amont des grands changements qui façonnent la vie des organisations comme celle de la population, elles doivent donc prospérer dans un monde en perpétuel changement.

Peu d'industries vivent des contraintes de développement de produit ou de marché aussi déterminantes. Selon plusieurs expert(e)s, **il en coûte 5 à 10 fois plus pour commercialiser une innovation que pour la développer**. Il faut ajouter à cela des cycles de ventes variant entre 6 et 30 mois, et ce sans avoir accès à une chaîne d'approvisionnement pour commercialiser leurs solutions. Pour les entreprises en technos, cela signifie des mises à jour en continu de leur offre et une compréhension fine des avancées technologiques, l'agilité devenant le lot de leur quotidien. C'est pourquoi il est impératif que les règles et les outils qui leur sont destinés soient en lien avec cette évolution accélérée.

Dans un contexte de mondialisation des économies, la plupart des gouvernements ont déterminé leur stratégie axée sur l'économie numérique visant le renforcement de leur potentiel technologique afin de soutenir leur développement économique et social. Pour ces économies, l'un des buts est d'exporter ce savoir-faire pour leur richesse collective. Le Québec n'échappe pas à ce mouvement planétaire, déterminant à coup de stratégies sectorielles et de plans d'action, la place que notre économie prendra ici et sur l'échiquier mondial.

LES TECHNOS : LEVIER POUR LA COMPÉTITIVITÉ DU QUÉBEC

Le Québec bénéficie d'une économie diversifiée et de secteurs industriels bien implantés. Les entreprises technos sont à l'image de cette diversification offrant des solutions technologiques pour tous les secteurs d'activités économiques. C'est pour cela qu'il est important de considérer l'industrie des technos comme levier pour valoriser les autres secteurs d'activité.

Soulignons que les PME en technos profitent de l'agilité et de l'innovation d'une start-up en plus d'avoir la longévité et la fiabilité qu'offrent les entreprises établies.

COMMERCIALISATION

L'un des secteurs qui contribuent le plus à l'innovation au Québec est celui des technos. Néanmoins, le secteur fait face à plusieurs embûches ralentissant l'innovation. En effet, comme le révèle une enquête de Statistique Canada, le plus important obstacle à l'innovation est la commercialisation².

De plus, les entreprises technos québécoises détiennent un potentiel de croissance énorme qui ne demande qu'à être exploité. D'ailleurs, **78 % des PME du secteur vendent à l'international**, alors que cette proportion est de 21 % pour les PME de tous les secteurs confondus. À cet effet, l'exportation des technologies québécoises représente 34 % du chiffre d'affaires des entreprises du secteur³, offrant un potentiel de croissance des exportations. En plus, il faut ajouter que la demande de solutions en technos va augmenter dans les années à venir, amenant une plus grande possibilité de débouchés pour l'industrie québécoise. Ainsi, pour l'ensemble du Canada, les dépenses en technologies de l'information connaîtront une hausse au cours des prochaines années, soit un rythme moyen de 3,4 % par année⁴.

Conséquemment, il importe d'éliminer le plus possible les obstacles à la commercialisation des technologies.

² Statistique Canada (2003) cité dans Dossou-Yovo (2011), p.18.

³ Baromètre de compétitivité AQT (2018).

⁴ Ibid.

RESSOURCES VENTE ET MARKETING

La commercialisation d'une solution requiert des moyens financiers ainsi que des ressources humaines, soit des facteurs qui peuvent être limités au sein des PME. Pourtant, une PME investissant **dans un poste en vente peut créer suffisamment de recettes pour permettre l'embauche de 8 (huit) nouveaux salariés**⁵. Ainsi, en plus de la création d'emploi, cet investissement en commercialisation bonifie les sources de revenus et donc la richesse collective du Québec. Bref, il semble important d'aider les PME québécoises en technos à accéder à des ressources vouées à la commercialisation.

RECOMMANDATION N° 1

L'AQT recommande qu'il y ait un programme permettant l'embauche de deux ressources en commercialisation par entreprise.

Instituer un projet pilote de cinq ans afin de **rendre admissible un maximum de deux ressources en commercialisation par PME**, le tout, en bonifiant le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS & DE) ou le crédit pour le développement des affaires électroniques (CDAE).

Pour y être admissible, l'entreprise devra, d'une part, s'être préalablement qualifiée par son obtention de crédits en RS & DE, puisque c'est celui-ci qui démontre que l'organisation en question détient un caractère innovateur, et, d'autre part, fournir un plan de commercialisation documenté avec sa réclamation.

Il faut savoir que le coût de cette modification est facilement prévisible, puisque le nombre d'entreprises admissibles aux mesures fiscales est connu. En outre, les retombées économiques sont aisément mesurables par l'accroissement du chiffre d'affaires. Le programme pourrait d'abord prendre la forme d'un projet-pilote d'une durée de 5 ans, pour permettre à l'État de mesurer ses retombées. Cette période permettrait aux entreprises de vivre un cycle complet d'innovation et commercialisation.

FONDS DE PRÊTS À REDEVANCES POUR LA COMMERCIALISATION

L'industrie des technos évolue sans cesse, ce qui caractérise son besoin d'agilité afin de saisir rapidement les opportunités qui s'offrent à elle. Confrontée à des marchés locaux trop restreints pour garantir sa croissance, elle doit inéluctablement se tourner vers les marchés d'exportation. Le financement des activités de commercialisation s'avère névralgique, car le temps de mise en marché est plus que jamais le facteur déterminant de toute stratégie de développement. Il importe donc d'élargir la capacité financière des entreprises et d'offrir une alternative au capital de risque, en mettant sur pied un fonds de prêts à redevances dédié au financement de projets de commercialisation à l'international.

⁵ Baromètre de compétitivité AQT (2018).

RECOMMANDATION N° 2

Mettre sur pied un **Fonds destiné à consentir des prêts dédiés à la commercialisation internationale**. S'inspirer du modèle existant de « Créativité Québec » dont les critères excluent la commercialisation.

Ce programme offrirait des prêts à la demande sur une période de cinq ans, il offrirait des modalités de remboursement pouvant comprendre des redevances de succès. Ainsi, le gouvernement partagerait les bénéfices des entreprises qui ont du succès à l'étranger. L'entreprise aurait un congé de paiement sur le capital de 24 mois, période correspondant au cycle moyen de vente de solutions en technologies. Les entreprises admissibles pourraient être celles qui ont eu accès préalablement à des crédits en RS & DE ou celles ayant démontré leur présence active dans des marchés à forte concurrence.

MESURES FISCALES

Les crédits d'impôt sont sans aucun doute le moyen le plus approprié pour doter notre économie d'entreprises concurrentielles. La nature des emplois qui y ont été créés, la qualité des innovations développées et la réputation dont elles bénéficient à travers le monde en font foi. Il faut toutefois constater que l'industrie des technos subit des resserrements récents apportés aux traitements des demandes. Les réclamations accusent une baisse alarmante des entreprises qui obtiennent les crédits en RS & DE et les crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)⁶.

ACCÈS AUX MESURES FISCALES, DÉFI POUR LES PME

Force est de constater que ce secteur évolue continuellement. Par conséquent, une mesure comme le CDAE devrait tenir compte des innovations et ses critères d'admissibilité devraient évoluer afin de refléter les nouvelles avancées. Par exemple, à l'ère des communications, de l'Internet des objets, des équipements intelligents, de nombreuses solutions d'entreprises de ces secteurs d'avenir sont écartées de cette importante mesure. Notons les « logiciels embarqués » rendus possibles grâce au 5G, pour ne citer qu'un exemple.

CRÉDITS D'IMPÔT À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

L'AQT sonne l'alarme, car les dernières années ont été dommageables pour ce programme qui a vu ses critères d'admissibilité se resserrer. De plus, l'introduction de la notion de seuil d'admissibilité de 50 000 \$ est excessivement désavantageuse pour les PME et les « startups ».

⁶ Enquête AQT-SOM, novembre 2018.

En effet, cet incitatif financier a pour effet de stimuler l'innovation en réduisant les risques associés aux incertitudes technologiques.

Alors qu'il existe un réel enjeu de financement, cette réduction a un impact direct sur la capacité des entreprises de se financer, sans savoir une incidence sur son dossier de crédit et l'équité de son entreprise. Nous comprenons que cette mesure vise à soutenir des projets porteurs, c'est pourquoi nous sommes d'avis que ce seuil d'admissibilité aurait pu être un seuil minimum sans être retranché de la réclamation.

Interrogées au sujet du crédit RS & DE, les entreprises confirment que le nombre de demandes rejetées ne cesse d'augmenter. Le nombre d'entreprises qui ont pu en bénéficier en 2012 était de 65 %, alors que le taux chute à 54 % en 2013 et glisse à nouveau pour se situer à 53 % en 2015, puis à 46 % en 2017. Cette situation cause un danger de ralentissement important dans notre capacité d'innover afin de continuer de rivaliser avec les économies mondiales. En contraste, il est bon de rappeler qu'en moyenne, 34 % des revenus des entreprises consultées proviennent de l'étranger⁷ **C'est à l'augmentation de ces revenus d'exportation auxquels nous nous attaquons par notre démarche.**

Pour sa part, l'enquête réalisée par SOM démontre clairement la corrélation entre les crédits en RS & DE et l'exportation. En effet, l'enquête révèle que 85 % des entreprises qui ont reçu des crédits en RS & DE et 80 % de celles qui ont reçu le CDAE exportent, soit plus que celles qui n'en ont pas reçu.

RECOMMANDATION N°3

Maintenir le seuil minimum d'admissibilité pour accéder aux crédits en RS & DE, **mais rétablir la remboursabilité de la « franchise » de 50 000 \$.**

RECOMMANDATION N°3A

Effectuer des remboursements anticipés afin de régler la problématique de délais des remboursements par le gouvernement du Québec. Implanter un système de préqualification selon des critères clairement identifiés qui feraient en sorte que les entreprises pourraient obtenir des remboursements anticipés dès que les critères sont validés et satisfaits.

Ainsi, le Ministère pourrait verser 70 % de la réclamation dès l'acceptation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et verser le 30 % résiduel lors de la conclusion de son analyse. Cet apport de liquidités dans l'industrie sera automatiquement réinvesti et générera ainsi des retombées importantes.

⁷ Baromètre de compétitivité AQT, 2018.

INVESTISSEURS PRIVÉS

Le gouvernement devrait encourager les anges investisseurs à investir dans des entreprises éligibles. Ainsi, il serait pertinent de développer un mécanisme de crédit fiscal incitatif pour les investissements dans des entreprises de la nouvelle économie dont le risque peut représenter un obstacle aux investissements privés.

Ce programme peut être calqué sur le programme en Colombie-Britannique « *BC's Angel Tax Credit and Venture Capital Tax Credit Program* » ou encore sur le programme des actions accréditatives utilisées pour le secteur des ressources naturelles.

Les investisseurs privés offrent un double levier, car en plus de fournir le capital nécessaire, ils contribuent fréquemment au développement des entreprises de par leur expérience et leur réseau d'affaires personnel.

RECOMMANDATION N°4

Instaurer un programme destiné à offrir un **crédit fiscal aux investisseurs privés** qui acquièrent de l'équité dans des entreprises éligibles.

S'inspirer du modèle des **actions accréditatives**, actuellement destinées au secteur primaire, ou s'inspirer **du modèle des REA** qui a fait sa marque par le passé.

ÉQUITÉ POUR L'ACCÈS AUX TALENTS

Notre secteur vit un défi de main-d'œuvre sans précédent. Par exemple, l'arrivée massive de joueurs internationaux crée une pression sur les entreprises locales. De plus, le virage numérique des entreprises de tous secteurs entraîne l'embauche de nouveaux talents. En 2018, les données précisent que plus 50 %⁸ des talents en TI œuvrent désormais au sein d'entreprises non technos. Ces facteurs font en sorte que le bassin de talents est extrêmement sollicité. Les entreprises québécoises doivent concurrencer entre elles et cette concurrence s'accroît avec l'arrivée de gros joueurs internationaux. Par conséquent, il est crucial que les mesures fiscales et cadres de taxation soient équitables afin d'éviter la surenchère des salaires.

RECOMMANDATION N° 5

Procéder à une **analyse des impacts que peuvent avoir certains incitatifs** à la venue d'entreprises étrangères sur l'accès et la rétention des talents pour les entreprises locales.

⁸ [Diagnostic Sectoriel](#) de la main-d'oeuvre dans le secteur des technologies au Québec.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Au cœur de cette grande révolution industrielle qui touche la planète, le Québec a mis en place des politiques et des processus afin d'orienter son passage vers une économie numérique forte.

Au Québec, les investissements en recherche fondamentale et appliquée se multiplient afin d'acquérir les expertises pertinentes qui seront déterminantes pour son avenir. Avec vision, nous sommes décidés à détenir des compétences de pointe dans les domaines de la science des données, de l'optimisation (recherche opérationnelle) et de l'intelligence artificielle.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont décidé d'investir de façon majeure en IA afin de créer un pôle d'attraction pour que les entreprises s'y intéressent et désirent se développer dans ce créneau. Le Québec a donc, avec ses instituts et centres de recherche et d'expertise ainsi qu'une Grappe, ralliant l'industrie innovante des technos, créé un écosystème reconnu mondialement.

L'AQT a récemment réalisé un sondage auprès de ses membres à propos de leurs besoins en accompagnement pour faire évoluer leur technologie afin de demeurer compétitifs, particulièrement dans un contexte où l'intelligence artificielle ouvre la porte à de nouvelles possibilités qui n'étaient pas envisageables il y a quelques années. Les résultats du sondage indiquent que **79 % des entreprises visent à faire évoluer leurs solutions actuelles, déjà commercialisées, pour y intégrer les technologies de l'IA**. Aussi, 48 % expriment le besoin d'avoir accès à un spécialiste pour les aider à faire des choix technologiques et évaluer les efforts requis pour faire évoluer leur technologie. Une proportion de 41 % des répondant(e)s aimerait aussi avoir accès à de la formation pratique en groupes restreints sur des thèmes d'intérêt pour perfectionner leur personnel technologique.

Actuellement, nombre de ressources spécialisées se tournent vers la recherche fondamentale et les projets d'envergure. L'AQT estime qu'il importe d'offrir des ressources en recherche appliquée et **transfert technologique pour gagner cette victoire de l'IA**.

RECOMMANDATION N° 6

Consacrer l'équivalent de **30 % des budgets** déjà annoncés aux fins d'appuyer les PME technos qui adopteront les technologies de l'intelligence artificielle.

Ainsi, l'AQT, avec la collaboration de joueurs existants tels qu'IVADO et la Grappe IA, pourrait créer une offre de services destinés aux PME technos afin de leur permettre d'exploiter le plein potentiel de l'IA au sein de leurs solutions existantes, avec des services tels que :

- Perfectionnement des ressources en poste ;
- Diagnostics technologiques et d'affaires pour évaluer le potentiel d'intégrer IA aux solutions existantes ;
- Bourses pour embauche des spécialistes, chercheurs et stagiaires.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE GOUVERNEMENTALE

Afin de soutenir les ambitions de la transformation numérique gouvernementale, l'AQT recommande la mise en place d'un répertoire de solutions destinées aux donneurs d'ouvrage des marchés publics. Cet outil agirait comme lieu d'espace d'interactions permettant aux organismes publics de mieux définir leurs besoins et à la communauté de fournisseurs, de proposer des solutions adéquates pour y répondre.

Comme l'AQT possède un grand nombre de données elle pourrait agir comme maître d'œuvre pour la mise sur pied et le maintien du répertoire en fournissant le contenu sur les solutions.

Cet outil pourra évoluer afin d'être étendu à d'autres secteurs d'activités économiques, dont le secteur manufacturier, dont la survie dépend de l'intégration des technologies ainsi que leur virage numérique.

Ainsi, avec la collaboration de partenaires en appropriation de technologies et représentant les entreprises manufacturières, ce secteur pourrait entreprendre le virage numérique avec succès.

RECOMMANDATION N° 7

Créer et maintenir un **répertoire de solutions informatiques** québécoises novatrices ainsi que la liste des fournisseurs qui les offrent afin d'entreprendre sans tarder la transformation numérique gouvernementale.

RELÈVE NUMÉRIQUE

L'industrie demande au Gouvernement d'agir rapidement sur le défi de la relève numérique. Pour ce faire, intégrer de la formation et des projets concrets visant l'apprentissage et l'utilisation des technologies au sein des cursus scolaires, ce tant au niveau primaire qu'au niveau du secondaire. Ces apprentissages permettront à cette relève d'exploiter le potentiel du numérique dans leur contexte de travail et ce, au sein de tous les secteurs d'activités.

RECOMMANDATION N° 8

Adapter les programmes scolaires, au niveau du primaire et secondaire. Intégrer aux cursus, des projets concrets visant l'apprentissage et l'utilisation des technologies.

RÉSUMÉ

COMMERCIALISATION



RECOMMANDATION N° 1

Instituer un projet pilote de cinq ans afin de rendre admissible un maximum de deux ressources en commercialisation par PME, le tout, en bonifiant le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS & DE) ou en mettant en place un nouveau programme.

RECOMMANDATION N° 2

Mettre sur pied un Fonds destiné à consentir des prêts dédiés à la commercialisation internationale. S'inspirer du modèle existant de « Créativité Québec » dont les critères excluent la commercialisation.

MESURES

FISCALES



RECOMMANDATION N° 3

Maintenir le seuil minimum d'admissibilité pour accéder aux crédits en RS & DE, mais rétablir la remboursabilité de la « franchise » de 50 000 \$.

RECOMMANDATION N° 3A

Effectuer des remboursements anticipés afin de régler la problématique de délais des remboursements par le gouvernement du Québec. Implanter un système de préqualification selon des critères clairement identifiés qui feraient en sorte que les entreprises pourraient obtenir des remboursements anticipés dès que les critères sont validés et satisfaits.

INVESTISSEMENTS

PRIVÉS



RECOMMANDATION N° 4

Instaurer un programme destiné à offrir un crédit fiscal aux investisseurs privés qui acquièrent de l'équité dans des entreprises éligibles.

S'inspirer du modèle des actions accréditives, actuellement destinées au secteur primaire, ou s'inspirer du modèle des REA qui a fait sa marque par le passé.

ÉQUITÉ -ACCÈS AUX TALENTS



RECOMMANDATION N° 5

Procéder à une analyse des impacts que peuvent avoir certains incitatifs à la venue d'entreprises étrangères sur l'accès et la rétention des talents pour les entreprises locales.

INTELLIGENCE

ARTIFICIELLE



RECOMMANDATION N° 6

Consacrer l'équivalent de 30 % des budgets déjà annoncés aux fins d'appuyer les PME technos qui adopteront les technologies de l'intelligence artificielle.

TRANSFORMATION

NUMÉRIQUE



RECOMMANDATION N° 7

Créer et maintenir un répertoire de solutions informatiques québécoises novatrices ainsi que la liste des fournisseurs qui les offrent afin d'entreprendre sans tarder la transformation numérique gouvernementale.

RECOMMANDATION N° 8

Adapter les programmes scolaires, au niveau du primaire et secondaire. Intégrer aux cursus, des projets concrets visant l'apprentissage et l'utilisation des technologies.

CONCLUSION

Somme toute, l'Association québécoise des technologies (AQT) est d'avis que le gouvernement du Québec est apte à accroître la croissance économique, et ce, entre autres, grâce à l'industrie dynamique et innovante que représente celle des technologies. Pour ce faire, il a été exposé, dans le présent mémoire, différentes recommandations pour améliorer les conditions de cette industrie, qui, rappelons-le, ont un effet de levier sur l'ensemble de notre économie.

En terminant, l'AQT remercie le ministère des Finances du Québec de prendre en considération ses recommandations.

CONTACT

Nicole Martel

Présidente-directrice générale de l'AQT

Tél. 514-874-2667, p.105

nmartel@aqt.ca